



Commission Consultative  
Formation Emploi Enseignement

# Avis N° 26

Adopté le 25 mai 1999

**Proposition d'agrément dans le cadre du décret du 27 avril 1995 des associations CEMEA , CFPAS-I.P., FORET et Jeunes Schaerbeekoïis au Travail.**

*En sa séance du 25 mai 1999, la Commission consultative en matière de Formation, d'Emploi et d'Enseignement, a approuvé la proposition de l'administration de la Commission communautaire française relative à l'agrément des associations CEMEA, CFPAS I.P., FORET et Jeunes Schaerbeekoïis au Travail.*

*Cet avis ne sera officiel qu'à l'issue de la réunion du 29 juin prochain, où il sera formellement approuvé ;*